

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

REÇU LE

11 FEV. 2020

SOUS-PRÉFECTURE DE BELLEY

<u>Membres :</u>	
En exercice :	16
Présents :	12
Absents :	04
Procurations :	04
Votants :	14
Pour :	16
Contre :	00
Abstention :	00

L'an deux mil 2020 et le 7 février 2020 à dix-neuf heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. **BERGER Charles, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2020

Présents Mmes BRODSKIS Anne, LANZONI Noëlle, PEYSSON Christie, MM, BERNEL Denis, DECROZE Emmanuel, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Excusés : JACOB Quentin, pouvoir à M.BERGER Charles, CODEX Joël pouvoir à PONCET Emile, MARCHANT Nathalie pouvoir à BERNEL Denis, GALLAND Suzanne pouvoir à PEYSSON.

OBJET : BAUX AGRICOLES- EX PROPRIETE PEYSSONNEL

Monsieur le Maire :

Expose au Conseil Municipal que la Commune est devenue propriétaire de nouvelles parcelles agricoles suite aux legs de feu Monsieur PEYSSONNEL Paul.

Informe, que conformément à l'arrêté de la Préfecture de l'Ain en date du 9 août 2019 fixant le prix des fermages et leur variation pour la période du 1^{er} octobre 2019 et jusqu'au 30 septembre 2020. Les tarifs applicables sont ceux de la région Bugey-Valromey en 4^{ème} catégorie, soit 63.90 € l'hectare.

Propose à l'assemblée de louer pour partie ces parcelles comme suit :

- . parcelles B 49, B 52 et B 48 à Madame Murielle JACQUET
- . parcelles 2A66, 2A37, 2A69, 2A26 et 2A68 à Monsieur David LAMBERT

Pour une durée de 6 ans et dont la location sera révisable chaque année selon l'arrêté préfectoral quant à la variation annuelle des indices concernés.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents conseil municipal:

Accepte de louer les parcelles aux personnes proposées et au prix fixé par l'arrêté concernant les fermages de la région Bugey-Valromey en 4^{ème} catégorie au tarif de 63.90 € l'hectare.

Autorise Monsieur le Maire, à signe tous les documents inhérents à ces locations.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Le Maire,
BERGER Charles

